

En mai, dis ce qu'il te plaît !

mercredi 25 mai 2016

Depuis sa création, la priorité du collectif AEDE est de faire entendre la parole des enfants et des jeunes pour qu'elle soit prise en compte dans l'élaboration des politiques qui les concernent. AEDE a ainsi mis en place un réseau d'enfants et de jeunes qui participent à l'action de plaider du collectif. En plein débat sur la loi « Égalité et citoyenneté », le collectif AEDE souhaite redire l'importance à donner aux instances permettant la prise en compte du vécu, de l'expérience et de la réflexion des jeunes.



**EN MAI,
DIS CE QU'IL TE PLAÎT !**

**Et si on consultait
les enfants et les jeunes
avant d'agir ?**

« Les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité. »

(article 12 de la Convention internationale des droits de l'enfant)



**ENSEMBLE, AGISSONS
POUR LES DROITS DE L'ENFANT,
RESPECTONS LES !**



Rejoignez-nous sur collectif-aede.org !